

## Autres organismes

### La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

#### Décision n° 2019-31 du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;  
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;  
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);  
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;  
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général;  
Vu la décision du conseil d'administration du 27 mars 2019 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général;

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Philippe Bousquet, responsable de production de l'établissement de Pessac, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général : tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des monnaies courantes.

#### Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2019 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

#### Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2019.

*Le président-directeur général,*  
MARC SCHWARTZ

*Le responsable de production, Pessac,*  
JEAN-PHILIPPE BOUSQUET

*Signature sous la mention manuscrite :*  
« Lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

*La directrice générale adjointe,*  
*directrice des productions d'art,*  
CATHERINE DISTLER

*Le directeur industriel*  
*monnaies courantes, Pessac,*  
JACKY FRÉHEL